



CHARTRE MUNICIPALE D'ENGAGEMENT pour lutter contre les perturbateurs endocriniens

Objet : protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

Considérant :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (OMS 2002) ;

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution » ;

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement ;

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens » ;

Que la municipalité, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, a décidé de réduire ou d'éradiquer la présence de perturbateurs endocriniens présents aussi bien dans le contenu que dans le contenant de produits utilisés quotidiennement ainsi que dans les milieux qui nous entourent (aliments, produits d'entretien, mobilier, emballages, etc.) ;

Que l'engagement de la municipalité s'est manifesté par l'adoption progressive d'une série de mesures visant à limiter ou éradiquer la présence de perturbateurs (politique « zéro phyto » depuis 2015, clauses de marchés publics adaptés, label Ecocert, etc.) ;

Que plusieurs associations présentes sur notre territoire sont engagées sur des actions de sensibilisation au développement durable, à l'écologie et à l'environnement, et dans l'éducation et l'accompagnement des familles et des enfants, peuvent jouer un rôle actif en la matière concernant cet enjeu de lutte contre les perturbateurs endocriniens ;

Que l'ensemble des acteurs publics sont et doivent être mobilisés sur l'éco-responsabilité, en cohérence avec les objectifs politiques affichés, et que leurs pratiques et les démarches de mutualisation d'achat ou d'accompagnement des publics ou acteurs relevant de leurs compétences tendent également à mettre en œuvre ces orientations.

La mairie de Ramonville Saint-Agne représentée par Monsieur Christophe Lubac, maire de Ramonville Saint-Agne, et les associations signataires de la présente charte, s'engagent à la mise en place dans l'année en cours et les suivantes d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Favoriser l'information et la sensibilisation de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse, des acteurs économiques et associatifs de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.

2/ Mobiliser et accompagner à l'éco-responsabilité l'ensemble des acteurs du territoire et des citoyens (écogestes et alternatives à adopter, incitation à l'utilisation de circuits-courts, etc.).

3/ Améliorer le cadre de vie des citoyens en éliminant à terme l'usage des produits qui contiennent des perturbateurs endocriniens (produits phytosanitaires, aliments, matériels pour cuisiner et chauffer, produits d'entretien, mobilier dans les écoles et autres sites, etc.).

4/ Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité pour éliminer les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris dans le cadre de la présente Charte.

Par cet acte, la ville consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Ce plan d'action sera défini et mis en œuvre conjointement avec les associations signataires de la présente charte aux côtés de la municipalité.

A Ramonville Saint-Agne, le 17 mai 2019

**Christophe Lubac,
Maire de Ramonville Saint-Agne**

**Association Ferme de 50
Représentée par son président
Daniel Sidobre**

**Association DIRE
Représentée par sa coordinatrice
Simone Grinfeld**

**Fonds de dotation Médecines et Partage
Représentée par son vice-président
Docteur Jean-Claude Guiraud**

**Association Regards
Représentée par sa résidente
Françoise Cohen**

Association Sens'Actifs